



A l'attention des parents d'élèves

Dossier suivi par : Stéphanie BERBEY
Service des Affaires Educatives
Tél. : 02.54.50.54.36
stephanie.berbey@vineuil41.fr

N/Réf. : AR/SB/2020-17
V/Réf. :
Objet : Inscriptions 2020/2021

Vineuil, le 15 mai 2020

Madame, Monsieur,

En raison du contexte exceptionnel, à aujourd'hui, nous ne sommes pas en mesure de définir l'organisation des services municipaux pour la prochaine rentrée, nous reviendrons donc vers vous à ce sujet. Néanmoins, il est nécessaire, dans le cadre de la rentrée scolaire de septembre 2020, de remplir le dossier d'inscription de votre enfant aux services périscolaire, extrascolaire et restauration.

Ce dossier est composé :

- d'une fiche famille à compléter recto et verso,
- d'une fiche enfant (une par enfant).

Si nécessaire, vous pouvez retirer au bureau de la régie unique, situé rue des Ecoles (en appelant auparavant pour prendre rendez-vous) ou télécharger sur le site www.vineuil41.fr (rubrique éducation puis tarifs et inscriptions), les fiches enfants manquantes afin d'inscrire chacun de vos enfants.

La date limite de dépôt de ces documents est fixée au 8 juillet 2020, faute de quoi nos services ne pourront accueillir votre enfant.

Dans le cadre de la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé avec fourniture d'un panier repas, nécessitant le suivi d'un traitement médical ou l'application d'un protocole en cas d'urgence, j'invite les familles dont l'enfant est concerné à prendre contact par mail : assistante.affaire_educ@vineuil41.fr

Je vous rappelle la mise à disposition du « portail famille », accessible par le biais du site internet de la commune : vineuil41.fr. Ce portail vous permet de gérer et régler vos factures, visualiser l'état de votre compte, réserver ou décommander des repas et l'inscription à l'accueil de loisirs.

Dans la mesure du possible, concernant le règlement des factures le prélèvement automatique est à privilégier. Pour ce faire, il vous suffit de télécharger le formulaire disponible sur le site internet www.vineuil41.fr, rubrique « éducation, régie-unique » de compléter et de déposer le dossier au bureau de la régie unique.

Par ailleurs, je vous rappelle, que le service des Affaires Educatives peut notifier par SMS des informations urgentes et importantes, sous le nom d'expéditeur « Mairie ». L'inscription à ce dispositif, et à celui des notifications par mail, se fait sur la fiche famille.

Le service de la régie unique reste à votre disposition pour tout complément d'information, par téléphone au 02.54.42.63.20 ou par mail : regie.unique@vineuil41.fr.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Pour le Maire et par délégation,
L'adjoint délégué aux affaires scolaires,

Audrey ROUSSELET